

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1253

Artikel: La déclaration de Rushdie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne partie prenante?

Le projet de faire adhérer Lausanne au réseau des villes-refuges pour écrivains menacés dans leur travail et leur existence se précise. Une interpellation a été déposée au printemps dernier. Un an plus tard la décision n'est pas encore prise. La nécessité de ce réseau nous est rappelée par un texte de Salman Rushdie que nous reproduisons ci-dessous.

UNE VILLE-REFUGE S'ENGAGE PRINCIPALEMENT À:

- verser une cotisation de base de 25 000 francs au Parlement international des écrivains
- mettre à disposition un ou plusieurs appartements à l'intention d'écrivains persécutés.

LE PARLEMENT INTERNATIONAL DES ÉCRIVAINS S'ENGAGE PRINCIPALEMENT À:

- verser pendant un an une bourse mensuelle de résidence à chaque écrivain accueilli par une ville-refuge
- mobiliser ses écrivains-membres demeurant dans la ville d'accueil, en vue de faciliter l'intégration et le travail de l'écrivain-hôte, d'encourager la traduction et la diffusion de son œuvre, et d'organiser des échanges et des débats au sein des bibliothèques, universités et écoles de la ville.

(cog/cp) En novembre 1993 à Strasbourg, à l'occasion du Carrefour des littératures, une soixantaine d'écrivains constituent un parlement international. Ils affirment ainsi la nécessaire autonomie de la littérature à l'égard des pouvoirs politiques et économiques comme de toutes les orthodoxies. Cette structure doit permettre d'organiser une solidarité concrète avec les écrivains menacés dans leur travail et dans leur existence et devenir un lieu de réflexion et d'échange, à l'abri des pressions politiques et du battage médiatique. Le 14 février 1994, un Conseil du parlement est mis en place, présidé par Salman Rushdie. Une revue est créée, qui a déjà recensé plus de 900 écrivains et journalistes persécutés ou assassinés dans le monde.

En mai 1995, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe adopte à l'unanimité une charte des villes-refuges. Ces dernières s'engagent à accueillir durant un an un écrivain parrainé par le Parlement international des écrivains. D'emblée Alméria, Amsterdam, Berlin, Caen, Göteborg, Helsinki, Strasbourg et Valladolid adhèrent à ce réseau, bientôt suivies par d'autres villes.

S'engager à fournir un appartement

En juin 1995, le socialiste Alexandre Bidaud, vice-président du Conseil communal, interpellé la municipalité de Lausanne sur ses intentions d'adopter la charte des villes-refuges. Cette dernière répond en novembre qu'elle n'est pas en mesure de fournir un appartement à l'intention d'écrivains persécutés, bien qu'elle reconnaisse l'utilité du réseau. Alexandre Bidaud transforme alors son interpellation en motion et provoque ainsi une étude du problème par une commission et un premier vote indicatif du Conseil communal. Les réactions sont positives, – il semble tout à fait pensable de fournir un appartement.

●●●

propres aux cantons citadins n'est pas clairement défini: notamment le trafic interurbain. De même le principe de la participation des cantons aux dépenses régionales supportées par un seul demeure un objectif, mais ne se prête pas à des calculs précis.

En bref: des objectifs dignes d'intérêt, méritant toutefois une sérieuse décantation. Après ce passage au crible, les projets retenus exigeraient une étude et des simulations plus poussées. La consultation devrait être à deux tours. ■

Le projet est actuellement dans les mains de la municipalité. S'il passait, Lausanne serait la première ville de Suisse à faire partie du réseau des villes-refuges. ■

La déclaration de Rushdie

Les écrivains sont les citoyens de plusieurs pays: le pays limité et bordé de frontières de la réalité, le royaume infini de l'imagination, la terre à moitié perdue de la mémoire, les fédérations du cœur à la fois brûlantes et glacées, les états unis de l'esprit (calmes et turbulents, larges et étroits, réglés et détraqués), les nations célestes et infernales du désir, et - peut-être la plus importante de toutes nos demeures - la république sans entrave de la langue. Ce sont ces pays que notre Parlement des écrivains peut, sincèrement et avec autant d'humilité que de fierté, prétendre représenter. (...) L'art de la littérature exige, comme condition essentielle, que l'écrivain soit libre de circuler entre ses nombreux pays comme il l'entend, sans passeport ni visa, faisant ce qu'il veut d'eux et de lui-même. Nous sommes des mineurs et des orfèvres, des hommes sincères et des menteurs, des bouffons et des chefs, des métis et des bâtards, des parents et des amants, des architectes et des démolisseurs. L'esprit créateur, par nature, n'a ni limites ni frontières, rejette l'autorité des censeurs et des tabous. (...) Aujourd'hui, de par le monde, la littérature continue de s'opposer à la tyrannie – pas de manière polémique, mais en déniaison son autorité, en allant son propre chemin, en déclarant son indépendance. Le meilleur de la littérature restera; mais nous ne pouvons pas attendre du futur qu'il la délivre des chaînes de la censure. (...) Notre Parlement des écrivains existe pour se battre en faveur des écrivains opprimés et contre tous ceux qui les persécutent, eux et leurs œuvres, et pour renouveler sans cesse la Déclaration d'indépendance sans laquelle l'écriture est impossible; et pas seulement l'écriture, mais le rêve; et pas seulement le rêve, mais la pensée; et pas seulement la pensée, mais la liberté elle-même. (Salman Rushdie, «Une Déclaration d'indépendance», in *Littératures*, Revue du Parlement international des écrivains (octobre-novembre 1994))